

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Demander une radiographie du genou.		<b>NUMÉRO : 4.30</b>
		<b>DATE : Avril 2013</b>
		<b>RÉVISÉE :</b>
<b>PROFESSIONNELS VISÉS</b>	Infirmières	<b>Référence à un protocole</b>
<b>TYPE D'ORDONNANCE</b>	Ordonnance visant à <b>initier</b> des mesures diagnostiques.	Non

### PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières au triage

### CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers, **âgés de 5 ans et plus**, inscrit à l'Urgence et présentant un traumatisme récent (<7 jours) isolé au genou.

### UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'Urgence du CHRDL

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

## 1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Initier des mesures diagnostiques avant la prise en charge médicale.
- Accélérer et faciliter l'évaluation de l'utilisateur avant la prise en charge médicale.

## 2. CONDITION D'INITIATION

- Traumatisme isolé au genou, depuis < 7 jours, répondant aux critères de *l'Ottawa Knee Rules* (OKR)

## 3. ORDONNANCE

- Demander une radiographie du genou selon les indications à la **section 4.1**

## 4. CONDITIONS D'APPLICATION

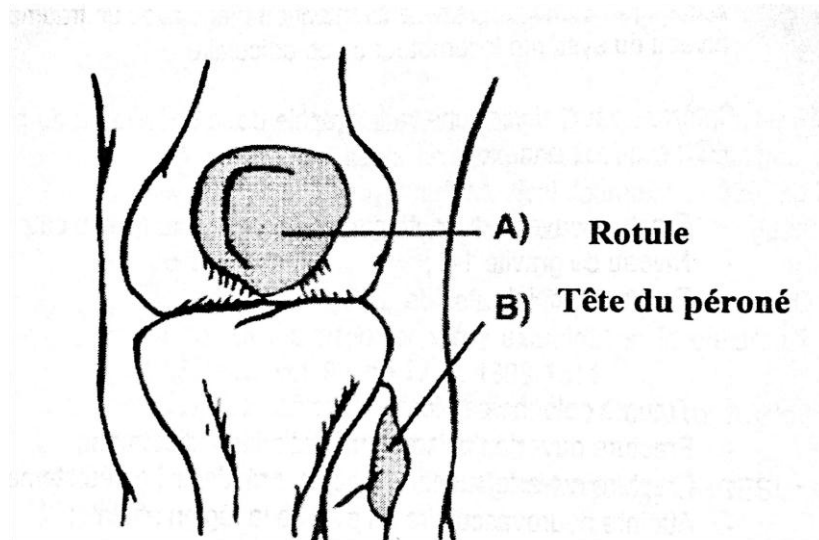
### 4.1. Indications

- Blessure traumatique isolée au genou depuis <7jours.

ET

Présence minimale d'un seul des critères suivants (OKR):

- Usager âgé de plus de 55 ans
- Sensibilité isolée à la rotule
- Sensibilité à la tête du péroné
- Incapacité de fléchir le genou à 90°
- Incapacité de mise en charge (pour 4 pas) immédiatement après le traumatisme **ET** à l'Urgence



## **4.2. Contre-indications**

- Femme enceinte
- Fracture ouverte
- Traumatisme pénétrant
- Usager qui refuse ou qui ne peut collaborer à l'évaluation au triage
- Usager qui revient pour une réévaluation de blessure connue
- Usager classé avec un niveau de triage 1 et 2

## **5. MÉTHODES**

### **5.1. Précautions et directives**

- Les renseignements cliniques inscrits sur la requête de radiologie doivent contenir les éléments suivants :
  - Mécanisme de trauma
  - Localisation anatomique de la douleur si elle est localisée
  - Toute autre condition sous-jacente importante à communiquer au radiologiste (fièvre, néoplasie, chirurgie antérieure du genou)

### **5.2. Procédures**

- Selon la «Procédure d'initiation et de suivi d'une ordonnance collective **radiologique** au triage» de l'Urgence.

### **5.3. Éléments de surveillance**

- N.A.

### **5.4. Complications**

- N.A.

### **5.5. Limites d'application**

- Référer au médecin de garde à l'Urgence pour toute ambiguïté.

## **6. SOURCES**

- Cité de la santé de Laval (2006), «*L'infirmière contemporaine à l'Urgence*», Projet d'implantation, 3<sup>e</sup> version, section «Traumatismes de l'appareil locomoteur»
- OIIQ (2007), *Le triage à l'Urgence : Lignes directrices pour l'infirmière au triage à l'Urgence*, pages 32.
- Stiell, I. G., et al. (1999). Ottawa Knee rule for Knee Injury Radiography, Ottawa, Ottawa Health Research Institute.
- Stiell, I. G., et al. (1997). Implementation of Ottawa knee rule for the use of radiography in acute knee injuries. *JAMA*, 278, 2075-2079.

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Demander une radiographie du genou.	<b>NUMÉRO :</b> 4.30
	<b>DATE :</b> Avril 2013
	<b>RÉVISÉE :</b>

Chef du département de médecine d'urgence : J Frédéric Boizard  
Date : 130429

Directeur des soins infirmiers : Robin Royon  
Date : 2013-04-29

Adoptée par le CMDP : Jen Levan  
Date : 2013/04/2